

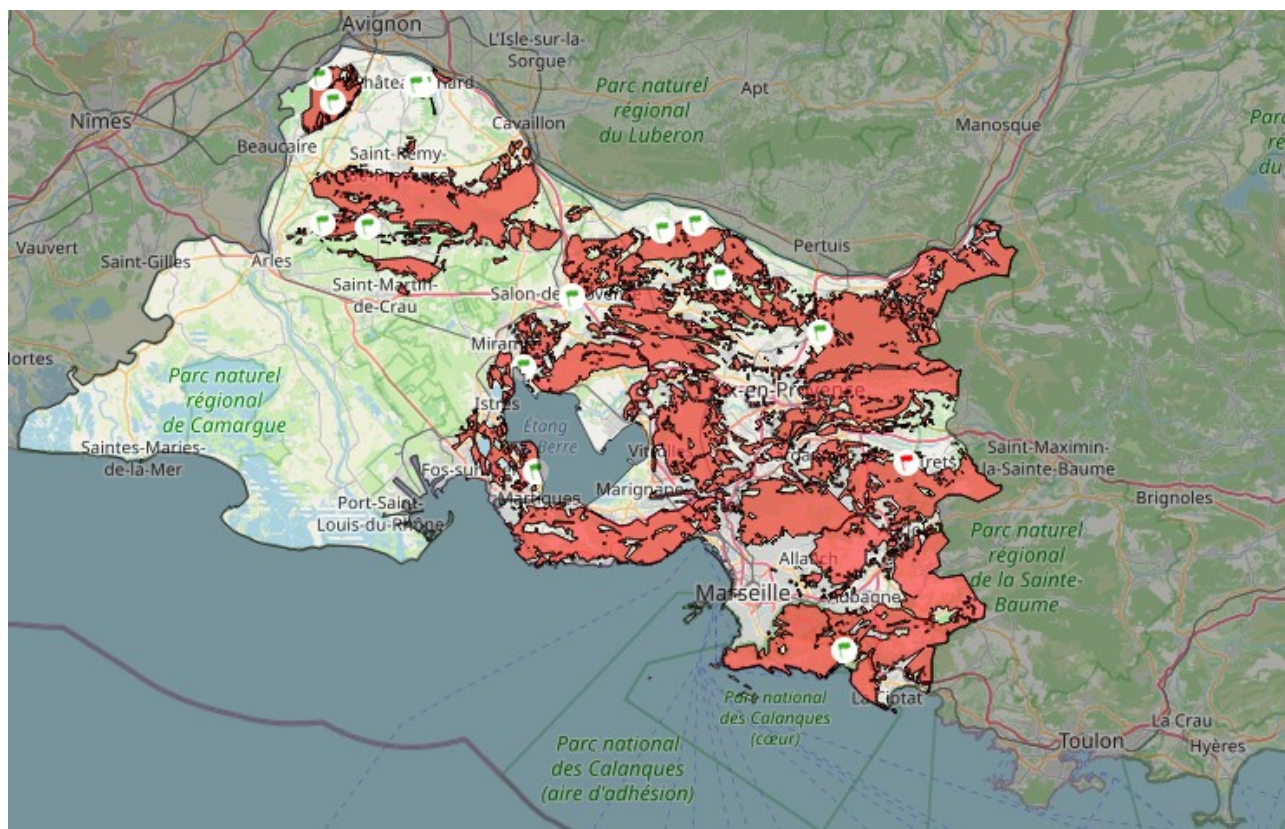
VIGILANCE FEUX DE FORÊTS – RISQUE D'INCENDIE TRÈS SÉVÈRE

Interdiction d'accès, de circulation et de travaux dans tous les massifs forestiers des Bouches-du-Rhône demain lundi 17 août 2026

Demain, lundi 17 août 2026, selon les prévisions de Météo-France, la journée sera marquée par un temps sec et ensoleillé, des températures très élevées, comprises entre 34 et 36 °C. Ces conditions météorologiques favorisent le déclenchement et la propagation rapide des incendies de végétation.

En conséquence, il est strictement interdit de pénétrer dans tous les massifs des Bouches-du-Rhône, en rouge sur la carte demain, lundi 17 août 2026, de 00h à 24h.

L'accès, la présence et la circulation des personnes ainsi que les travaux y sont strictement interdits.



Le département des Bouches-du-Rhône est le département le plus exposé au risque feu de forêt en France métropolitaine. Ce danger est lié aux conditions climatiques (températures élevées, renforcement du vent...) et à la sécheresse des sols et à l'humidité basse qui rendent la végétation vulnérable au moindre départ de feu.

Un simple mégot, une étincelle, un barbecue, une négligence, peuvent provoquer une catastrophe, 90 % des départs de feu sont d'origine humaine.

Une réglementation spécifique définit, par arrêté préfectoral du 22 avril 2025, l'accès, la présence et la circulation dans les massifs forestiers. Cette mesure vise à prévenir les départs de feu, à protéger les biens et personnes, et à permettre aux secours d'intervenir efficacement.

POUR RAPPEL :

- 9 feux de forêt sur 10 sont d'origine humaine et 1 sur 2 est lié à une imprudence.
- Pour se protéger des incendies et préserver la végétation, adoptons les bons réflexes :
 - ✓ Respecter les interdictions d'accès aux massifs
 - ✓ Feu & barbecue interdits aux abords des forêts
 - ✓ Interdiction de fumer en forêt
 - ✓ Jeter ses mégots dans un cendrier et non par la fenêtre de son véhicule
 - ✓ Ne pas faire de travaux sources d'étincelles à proximité de végétation
 - ✓ Témoin d'un départ de feu, appelez le 18 ou le 112.
- La cartographie d'accès, présence et circulation des personnes dans les massifs pour la journée du lendemain, est accessible ici : <https://www.risque-prevention-incendie.fr/13>
- Liste des massifs des Bouches-du-Rhône : Montagnette, Rougadou, Alpilles, Chambremont, Chaîne-des-Cotes, Lançon, Les Roques, Pont de Rhaud, Quatre Termes, Concors, Trévaresse, Castillon, Sulauze, Arbois, Côte Bleue, Collines de Gardanne, Montaiguët, Regagnas, Sainte-Victoire, Etoile, Garlaban, Sainte-Baume, Calanques, Cap Canaille, Grand Caunet.